

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingtième session

Rome, 17-18 décembre 2003

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE

DONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE

POUR

LA RECHERCHE ET LA FORMATION AGRICOLES

MENÉES PAR DES

CENTRES INTERNATIONAUX NE BÉNÉFICIAINT PAS DU SOUTIEN DU GCRAI

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ACRONYMES	iii
PREMIÈRE PARTIE – INTRODUCTION	1
DEUXIÈME PARTIE – RECOMMANDATION	2
ANNEXES	
I. Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA): Programme de soutien au renforcement des capacités du ROPPA	3
II. Association africaine de crédit rural et agricole (AFRACA): Programme de développement de l'AFRACA 2004-2007	7

SIGLES ET ACRONYMES

AFRACA	Association africaine de crédit rural et agricole
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CTA	Centre technique de coopération agricole et rurale
DAT	Don d'assistance technique
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GTZ	Office allemand de la coopération technique
IMF	Institution de microfinancement
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
ONG	Organisation non gouvernementale
PAC	Politique agricole commune
PTBA	Plan de travail et budget annuel
ROPPA	Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE
DONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA RECHERCHE ET
LA FORMATION AGRICOLES MENÉES PAR DES
CENTRES INTERNATIONAUX NE BÉNÉFICIAINT PAS DU SOUTIEN DU GCRAI**

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant deux propositions de dons d'assistance technique (DAT) en faveur de la recherche et de la formation agricoles menées par des centres internationaux ne bénéficiant pas du soutien du GCRAI, d'un montant de 1,56 million de USD.

PREMIÈRE PARTIE – INTRODUCTION

1. Dans le présent rapport, il est recommandé que le FIDA apporte un appui aux programmes de recherche et aux activités de formation de deux centres internationaux ne bénéficiant pas du soutien du GCRAI:

- Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA); et
- Association africaine de crédit rural et agricole (AFRACA).

2. Les documents relatifs aux DAT soumis au Conseil d'administration pour approbation sont annexés au présent rapport:

- I. Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA): Programme de soutien au renforcement des capacités du ROPPA
- II. Association africaine de crédit rural et agricole (AFRACA): Programme de développement de l'AFRACA 2004-2007

3. Les objectifs et la teneur des programmes de recherche appliquée considérés sont conformes à l'évolution des objectifs stratégiques du FIDA ainsi qu'aux principes et critères régissant son programme de DAT pour la recherche et la formation agricoles.

4. Les objectifs stratégiques de l'appui du FIDA au développement technologique concernent: i) les stratégies adoptées par les ménages des groupes cibles du FIDA pour assurer leur sécurité alimentaire dans les zones agroécologiques reculées et marginalisées; ii) les technologies qui reposent sur les savoirs traditionnels, prennent en compte la problématique hommes-femmes et visent à renforcer et diversifier le potentiel productif des systèmes agricoles pauvres en ressources en améliorant la productivité et en s'attaquant aux entraves à la production; iii) l'accès aux ressources productives (terre et eau, services financiers, main-d'œuvre et technologie, y compris les techniques autochtones) et la gestion productive et durable de ces ressources; iv) des politiques propres à inciter les ruraux pauvres à accroître leur productivité et à réduire leur dépendance à l'égard des transferts; et v) un cadre institutionnel au sein duquel les institutions formelles et informelles, publiques et privées, locales et nationales dispensent des services aux pauvres, en fonction de leurs atouts. Dans ce cadre, le FIDA a l'intention d'élaborer des approches filières à l'intention des ruraux démunis. Enfin, l'établissement d'un réseau consolidé destiné à recueillir et diffuser les savoirs aidera le Fonds à établir des liens durables avec ses partenaires de développement et à multiplier les effets de son programme de recherche et de formation agricoles.

5. Les DAT proposés dans le présent document s'articulent de plusieurs façons sur les objectifs stratégiques énoncés ci-dessus. Le soutien au ROPPA contribue directement à la réalisation du premier objectif du *Cadre stratégique du FIDA 2002-2006*, qui est de renforcer les capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations, et de mieux cibler les politiques et les institutions de développement rural sur les ruraux pauvres. Par son soutien au ROPPA, le FIDA permettra aux petits exploitants de mieux s'organiser et de participer à la concertation, de définir leurs positions, de défendre leurs propres points de vue et intérêts, et d'exercer une influence sur le choix de la part des ressources de développement qui est allouée à l'agriculture et au développement rural. Le DAT proposé appuiera les objectifs stratégiques du Fonds en améliorant l'accès des ruraux pauvres aux services financiers et en créant un cadre institutionnel qui tient compte de leurs besoins. Le réseau renforcé de l'AFRACA pour la collecte et la diffusion des savoirs améliorera la capacité du Fonds à nouer des liens stratégiques à long terme avec ses partenaires de développement.

DEUXIÈME PARTIE – RECOMMANDATION

6. Je recommande que le Conseil d'administration approuve les dons d'assistance technique proposés en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme de soutien au renforcement des capacités du ROPPA, accordera un don ne dépassant pas quatre cent mille dollars des États-Unis (400 000 USD) au Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) selon des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme de développement de l'AFRACA 2004-2007, accordera un don ne dépassant pas un million cent soixante mille dollars des États-Unis (1 160 000 USD) à l'Association africaine de crédit rural et agricole (AFRACA) selon des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Lennart Båge

RÉSEAU DES ORGANISATIONS PAYSANNES ET DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (ROPPA): PROGRAMME DE SOUTIEN AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU ROPPA

I. GÉNÉRALITÉS

1. Le Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) est une organisation régionale qui coiffe les organisations paysannes nationales ("plates-formes") de dix pays d'Afrique de l'Ouest: Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Togo et Sénégal. Dernièrement, les organisations paysannes nationales du Ghana et du Nigéria se sont déclarées désireuses de se joindre au ROPPA. La structure administrative du Réseau est formée d'un conseil d'administration et d'un comité exécutif, appuyés par une unité technique régionale installée récemment à Ouagadougou (Burkina Faso).
2. Le ROPPA a pour principal objectif de contribuer au recul de la pauvreté en donnant aux organisations paysannes d'Afrique de l'Ouest les moyens: i) de promouvoir et défendre un système durable, compétitif et efficace d'agriculture paysanne dans la région; ii) d'encourager et d'appuyer la participation des exploitants (en particulier les petits paysans) à l'élaboration des politiques agricoles aux niveaux local, national et régional; et iii) de mettre en place un mécanisme de concertation et de consultation permanentes entre le ROPPA et ses plates-formes nationales.
3. Le Réseau opère dans une région confrontée à des crises environnementales, économiques et politiques complexes et étroitement liées entre elles. Les aléas du climat, la dégradation de la base des ressources naturelles, la faiblesse des investissements dans l'agriculture, les pratiques agricoles inappropriées et la mauvaise gouvernance ont contribué à l'appauvrissement de ces pays. Les deux tiers des pauvres vivent en milieu rural où l'agriculture est le moteur du développement et la principale source de revenus et d'emplois.
4. Depuis sa création en 2000, le ROPPA s'est imposé comme la principale organisation de représentation des communautés rurales pauvres en Afrique de l'Ouest. Les gouvernements, les organisations intergouvernementales régionales comme l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les organisations non gouvernementales (ONG) et les donateurs (notamment le FIDA et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture – FAO) consultent de plus en plus le ROPPA lorsqu'ils définissent les politiques et les programmes de développement rural.
5. Dans ce contexte, le ROPPA est le principal partenaire de formulation de la politique agricole commune (PAC) de la CEDEAO et a participé à celle de l'UEMOA. Il est de plus en plus souvent invité à représenter les petits exploitants dans les forums régionaux et internationaux les plus importants (par exemple le Sommet de l'Union africaine à Maputo (Mozambique), le Sommet du G-8 à Evian (France), et les négociations commerciales de la cinquième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Cancún (Mexique)). Ses plates-formes nationales travaillent à l'élaboration des politiques (documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et stratégies des pays donateurs) et des programmes nationaux. Au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Gambie, en Guinée, au Mali, au Niger et au Sénégal, elles participent aussi à la restructuration des services agricoles et aux principales réformes commerciales ainsi qu'aux consultations sur le DSRP.
6. En 2002, le FIDA a soutenu le renforcement des capacités du Réseau à l'aide d'un DAT modique (95 000 USD) qui a facilité l'installation de l'unité technique régionale, la formation du personnel et le recours à des consultants pour aider les plates-formes nationales à établir leurs plans d'action nationaux pour le renforcement des capacités des organisations paysannes. En 2003, et une fois encore avec le soutien financier du FIDA, le ROPPA a organisé des ateliers réunissant tous ses

ANNEXE I

pays membres pour exposer dans une proposition les vues des plates-formes nationales sur la politique agricole du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le Réseau est déjà un solide partenaire du FIDA dans la région. Il se heurte pourtant à de nombreux obstacles, dont: i) l'insuffisance des communications, réseaux et échanges d'informations internes; ii) la représentation inadéquate de la base aux différents niveaux de l'organisation; iii) le nombre insuffisant de dirigeants de niveau élevé; iv) l'aptitude limitée des membres à analyser les nouveaux défis à relever par le secteur de l'agriculture; et v) les différences marquées dans les capacités des plates-formes nationales.

II. JUSTIFICATION/PERTINENCE POUR LE FIDA

7. La principale justification au soutien du FIDA est de renforcer la structure de collaboration au sein du Réseau pour améliorer l'échange d'informations entre le ROPPA et ses plates-formes nationales et entre ces dernières et leurs organisations membres; et pour l'aider à devenir une organisation solide et fiable, capable de représenter les ruraux pauvres et de participer à la concertation en Afrique de l'Ouest. En renforçant la participation des petits exploitants aux plates-formes nationales et en améliorant l'organisation interne du Réseau ainsi que ses capacités d'analyse et de direction, on lui donnera les moyens de se faire entendre avec plus d'autorité dans les instances nationales et régionales de concertation. Il sera notamment mieux à même de participer aux travaux concernant les DSRP, le NEPAD, et la PAC de l'UEMOA ainsi que de la CEDEAO, et de veiller à ce que ces travaux soient centrés sur les pauvres et tiennent compte comme il convient des préoccupations du secteur rural.

8. Au niveau régional, le soutien au ROPPA vient se greffer sur le soutien dont bénéficient actuellement ses plates-formes nationales, qui s'imposent de plus en plus comme des partenaires clés dans les projets du FIDA. Celui-ci a acquis par ses projets de l'expérience en matière de renforcement des capacités des organisations rurales locales, mais n'a pas étendu cette expérience aux niveaux national et régional, alors que le ROPPA pourrait remplir cette lacune. Il est possible de relier les organisations locales au ROPPA pour assurer leur durabilité et leur permettre de se faire entendre aux niveaux national et régional. Le risque principal de ce programme réside dans la représentation insuffisante des ruraux pauvres avec leurs besoins et réalités. Le programme suivra donc de près l'établissement de liens entre les organisations paysannes et leurs représentants. La participation du FIDA aux débats et aux travaux de planification contribuera à réduire ce risque. Son soutien au ROPPA permettra aux petits agriculteurs de mieux s'organiser, de prendre part à la concertation, de définir leurs positions, de défendre leurs points de vue et leurs intérêts et d'exercer une influence sur la part des ressources du développement qui est allouée au développement agricole et rural.

III. LE PROGRAMME PROPOSÉ

9. Le programme a pour objectif général de contribuer au recul de la pauvreté en donnant aux ruraux pauvres et à leurs organisations le moyen de participer à la formulation et au suivi des politiques et programmes de développement rural dans la région. Pour ce faire, il soutiendra et renforcera le ROPPA en tant qu'organisation fiable et efficace des ruraux pauvres, qui fera en sorte que les politiques et programmes de l'Afrique de l'Ouest contribuent à réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

10. Les objectifs spécifiques du programme sont: i) améliorer les communications internes et l'interaction entre les différents niveaux institutionnels; ii) promouvoir l'amélioration des moyens d'analyse stratégique et des capacités de diriger; et iii) améliorer l'organisation et la gestion des organisations paysannes.

11. Ce don sera centré sur la consolidation des liens du ROPPA avec ses plates-formes nationales et sur le renforcement des capacités de leurs organisations membres à gérer leur propre développement et à participer fructueusement à la concertation nationale et régionale. Il fera en sorte que l'information soit recueillie et échangée en temps voulu à tous les niveaux de l'organisation et facilitera l'apparition de nouveaux dirigeants représentatifs.
12. Ce programme aura trois grandes composantes:
- i) **soutien à la stratégie d'information et de communication du ROPPA**, qui comprendra les communications entre l'organisation de tête et ses plates-formes nationales, l'accent étant mis sur les communications entre ces dernières et les organisations membres locales, en particulier dans les communautés rurales les plus petites et les plus pauvres. Avec les fonds du don, un plan de communication sera établi au niveau de chaque pays; le site Internet du ROPPA sera amélioré et des bulletins d'information seront publiés;
 - ii) **amélioration des moyens d'analyse stratégique et des capacités de diriger**, par des études, des visites de travail en réseau, des voyages d'étude et la formation. Le programme recherchera et formera des jeunes gens au potentiel de futurs chefs;
 - iii) **soutien à l'organisation et à la gestion des organisations paysannes**, et en particulier à la réalisation des plans d'action nationaux actuellement en préparation. Ces plans comprendront des mesures visant à consolider tous les niveaux de l'organisation. Cette composante comprendra aussi des activités pilotes tendant à encourager les organisations locales bénéficiant de prêts du FIDA à adhérer au ROPPA.

IV. RÉSULTATS/AVANTAGES ESCOMPTÉS

13. Le principal résultat escompté du DAT est le renforcement des organisations paysannes aux niveaux national et régional afin qu'elles puissent représenter comme il convient les ruraux pauvres dans les travaux de concertation, de planification stratégique et de promotion des systèmes de petite agriculture.
14. En renforçant le ROPPA pour améliorer son organisation interne, ses communications et son aptitude à formuler les stratégies paysannes, on lui permettra d'exercer une influence sur le NEPAD, les DSRP et les PAC de la CEDEAO et de l'UEMOA, en les orientant vers la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire. Le ROPPA deviendra aussi un partenaire important pour le suivi de la poursuite de ces objectifs.
15. Sur le plan de l'extension à plus large échelle, les organisations locales soutenues par les prêts du FIDA deviendront plus solides en adhérant au ROPPA et parviendront ainsi à obtenir que leurs intérêts soient mieux pris en compte dans la politique nationale.
16. Le FIDA sera mieux en mesure de construire des partenariats stratégiques avec le ROPPA et d'autres pour rendre les politiques nationales et régionales plus attentives aux intérêts des ruraux pauvres. Étant donné l'impact potentiel du ROPPA sur le développement institutionnel et politique de la région et la forte demande de renforcement des capacités (et de réduction des risques), le FIDA s'efforcera de mobiliser un soutien financier additionnel en faveur d'un partenariat durable.
17. Les principaux bénéficiaires du don seront les petits paysans des dix pays d'Afrique de l'Ouest membres du réseau, ainsi que leurs organisations locales et nationales.
18. Les organisations à assise locale renforcées avec le soutien des prêts du FIDA figureront aussi parmi les principaux bénéficiaires.

V. DISPOSITIONS RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE

19. Le Président du Comité exécutif sera chargé de gérer le don et d'en rendre compte au FIDA. Le comité exécutif, avec la collaboration active du FIDA, établira le plan de travail et budget annuel (PTBA). Dès l'approbation du PTBA par le FIDA, les fonds seront transférés à un compte ouvert au nom du ROPPA. Le FIDA insistera sur l'importance du suivi de ses interventions, en particulier celles qui concernent la représentation des communautés les plus pauvres dans la prise de décisions. L'unité technique régionale réalisera le plan de travail annuel, gèrera les fonds et exécutera le contrôle technique et financier des opérations entreprises par les plates-formes nationales. Il présentera des rapports d'activité et des rapports d'évaluation du programme et de ses opérations.

VI. COÛTS INDICATIFS ET FINANCEMENT DU PROGRAMME

20. Le coût total du programme est estimé à 600 000 USD, y compris une contribution de 200 000 USD escomptée du Fonds spécial italien. Le don du FIDA s'élèvera à 400 000 USD. Les projets en cours du FIDA et le ROPPA, y compris les représentants nationaux, contribueront à l'organisation d'ateliers et à la formation au niveau national.

21. Les prévisions budgétaires biennales pour le don du FIDA sont exposées ci-après. Les ressources du Fonds spécial italien seront réparties entre les diverses activités (qui seront financées à raison de deux tiers par le don du FIDA et d'un tiers par le Fonds spécial italien).

Poste	Année 1	Année 2	Total
	(USD)		
Exécution de la stratégie de communication	20 000	20 000	40 000
Ateliers et activités de travail en réseau	40 000	40 000	80 000
Études	15 000	15 000	30 000
Formation et voyages d'étude	45 000	45 000	90 000
Exécution des plans d'action nationaux	60 000	60 000	120 000
Soutien administratif	20 000	20 000	40 000
Total	200 000	200 000	400 000

ASSOCIATION AFRICAINE DE CRÉDIT RURAL ET AGRICOLE (AFRACA): PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRACA 2004-2007

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1. L'Association africaine de crédit rural et agricole (AFRACA) est une association régionale ayant pour membres les institutions financières d'Afrique subsaharienne qui s'occupent de fournir des services financiers aux populations rurales de la région. Fondée en 1977 avec un Secrétariat à Nairobi (Kenya), l'AFRACA s'efforce de créer un environnement politique propice aux opérations de financement rural dans la région et d'aider ses organisations membres à étendre leur clientèle rurale et à mettre au point les pratiques bancaires et les produits novateurs qui conviennent en milieu rural.

2. En 1992, le FIDA a accordé à l'AFRACA un premier DAT de 500 000 USD pour financer des stages de formation, des recherches et des études de cas, ainsi que des ateliers et des séminaires destinés aux institutions financières rurales. En 1998, une stratégie et un plan d'action de cinq ans ont été élaborés pour l'AFRACA. Leur réalisation a été rendue possible par un second DAT de 1,2 million de USD du FIDA, assorti d'un cofinancement de l'Office allemand de la coopération technique (GTZ) et de la FAO. Le premier décaissement du don du FIDA a été fait en 1999 et le total des décaissements à ce jour s'élève à 1,1 million de USD (90%).

3. Au cours des quatre années écoulées, les résultats obtenus par l'AFRACA ont été impressionnants. Son programme de recherche était centré sur des thèmes bien définis, qui étaient ensuite débattus par ses membres. Ses bulletins d'information réguliers, ses publications thématiques annuelles et son site Internet lui ont permis de faire connaître les résultats de ses recherches à une vaste audience. Dans le cadre de son programme de renforcement des capacités, quelque 250 membres du personnel des institutions financières se sont rendus dans d'autres banques et institutions de microfinancement (IMF) de la région pour apprendre de nouvelles méthodes de travail et se familiariser avec des produits financiers novateurs; des séminaires et ateliers spéciaux ont été consacrés à l'apport de services financiers aux femmes rurales et un forum sur le microfinancement a été créé pour étudier les thèmes relatifs à l'apport de services de microfinancement.

4. Une nouvelle constitution de l'AFRACA, mieux adaptée aux exigences des marchés financiers libéralisés, a été adoptée en 2002; et avec un secrétaire général nouveau et dynamique en poste depuis 2000, l'image de l'AFRACA s'est améliorée, sa capacité à fournir les services a été renforcée et sa direction consolidée. Les plans et budgets sont établis avec les membres selon une démarche participative et la gestion financière est saine. La réputation qu'elle acquiert se reflète dans le nombre de ses membres, qui croît rapidement. En 2000, l'AFRACA comptait 27 institutions membres et aujourd'hui elle a 60 organisations qui sont des membres payants venus de 24 pays. Comme l'Association met dorénavant l'accent sur tous les opérateurs du secteur financier rural, ses membres sont formés de 11 banques centrales, de 10 banques agricoles et de développement, de 13 banques commerciales, de 24 institutions de microfinancement, d'une banque qui coiffe le tout et d'une organisation sous-régionale. Grâce à l'augmentation du nombre de ses membres, l'AFRACA a sensiblement élargi sa base de revenus: en 2004, les cotisations des membres devraient atteindre environ 200 000 USD, montant qui couvre presque entièrement le budget administratif de l'AFRACA.

5. Les résultats obtenus ces quatre dernières années confirment l'intérêt du modèle institutionnel de l'AFRACA, qui offre aux banques centrales, commerciales et de développement ainsi qu'aux IMF une occasion unique de se réunir, de connaître les perspectives des autres et de mettre à profit leur expérience respective. Ce qui importe plus que tout, c'est que la gamme des services que l'AFRACA peut fournir à présent à ses organisations membres renforce leur capacité à apporter aux ruraux pauvres de la région des services financiers appropriés, ciblés et viables. Le *Cadre stratégique du*

ANNEXE II

FIDA 2002-2006 et les stratégies régionales du Fonds pour l'Afrique orientale et australe, et pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre visent à améliorer l'accès des ruraux pauvres aux services financiers. En Afrique subsaharienne, l'AFRACA occupe une position privilégiée pour servir de partenaire stratégique au FIDA pour ces questions.

II. FINALITÉ, OBJECTIFS ET PRODUITS

6. **Finalité et objectifs.** Le programme de développement de l'AFRACA 2004-2007 a pour objectif global d'améliorer l'accès des ruraux pauvres aux services financiers appropriés et viables. Ses objectifs spécifiques sont: i) promouvoir une politique et des cadres juridiques favorables au développement des services financiers ruraux dans les pays membres de l'AFRACA; ii) améliorer la gestion, le rayon d'action, les produits et la performance des institutions membres de l'AFRACA; et iii) renforcer les capacités de l'AFRACA à fournir des services efficaces à ses membres sur une base financièrement viable.

7. **Produits.** Les objectifs ci-dessus seront atteints au moyen des produits suivants: i) un meilleur cadre d'action pour les opérations de financement rural est mis en place dans les pays membres de l'AFRACA; ii) des méthodes appropriées de finance rurale sont instaurées grâce aux initiatives de l'AFRACA, puis adoptées et intégrées par les institutions membres à leurs activités; iii) des projets pilotes sur la mise au point de produits novateurs sont appuyés dans les pays membres; iv) les compétences du personnel des institutions membres sont améliorées par des programmes de renforcement des capacités; v) les membres et le public au sens plus large sont mis au courant par les services d'information de l'AFRACA; vi) le nombre de membres de l'AFRACA est augmenté de façon équilibrée entre banques centrales, banques commerciales, coopératives et banques de développement, et IMF; vii) les programmes de partenariats générateurs de revenus sont réalisés avec les organisations régionales et internationales; et viii) les systèmes de gouvernance et de gestion de l'AFRACA sont rationalisés et rendus plus efficaces.

III. COMPOSANTES DU PROGRAMME

8. Les activités par lesquelles l'AFRACA atteindra ses objectifs globaux sont articulées selon les huit composantes suivantes:

- i) **Formulation des politiques et activités de plaidoirie.** Il s'agira notamment de mener des recherches sur les questions de politique générale, de rédiger des documents d'orientation, d'organiser des ateliers sur les questions contribuant à l'établissement de politiques appropriées en matière de finance rurale et de mener avec les différents pays d'Afrique des activités de concertation et de plaidoyer, afin d'aider les institutions membres à faciliter l'adoption d'un cadre approprié pour les opérations financières rurales.
- ii) **Diffusion des meilleures pratiques.** L'AFRACA étayera par des documents les produits et méthodes de finance rurale mis au point par les divers membres qui ont fait leurs preuves et qui ont été adoptés par eux et elle fera connaître l'expérience ainsi acquise à ses autres membres et aux parties prenantes dans le secteur de la finance rurale.
- iii) **Mise au point de produits novateurs.** Il s'agira notamment d'étayer par des documents et de diffuser les résultats des initiatives des membres visant à mettre au point des produits novateurs destinés à des groupes cibles moins rentables tels que les petits exploitants des zones reculées, les femmes rurales et les ménages touchés par le VIH/sida, ou des programmes qui sont centrés sur la fourniture de services financiers dans les situations d'après crise que connaissent les pays membres.

ANNEXE II

- iv) **Services d'information.** Le Secrétariat fournira à ses membres des services d'information et de publication de qualité et efficaces portant sur les questions d'actualité en matière de finance rurale et les opérations du réseau de l'AFRACA lui-même. Les produits seront des bulletins d'information réguliers, les *Nouvelles de l'AFRACA* qui paraissent tous les trois mois, les *séries de l'AFRACA sur la finance rurale* qui constituent les publications majeures et le site web de l'AFRACA.
- v) **Renforcement des capacités des membres.** Le programme populaire d'échanges de visites a fourni au personnel des banques et des IMF d'Afrique une occasion unique d'enrichir ses connaissances par l'expérience des autres. Ces échanges seront étoffés dans le cadre du programme. En outre, des stages de formation seront organisés sur les sujets jugés prioritaires par les membres (systèmes de gestion, gestion des garanties, services fournis à des groupes spéciaux de clients, questions de gouvernance, etc.).
- vi) **Recrutement de membres.** Des efforts systématiques seront faits pour attirer des organisations appropriées comme nouveaux membres. Il s'agira notamment de parrainer les cadres de haut niveau des organisations membres potentielles pour qu'ils participent aux ateliers et séminaires de l'AFRACA. Dans un souci de rentabilité, cette activité sera assurée principalement par les membres de l'AFRACA, aidés du Secrétariat, dans les différentes sous-régions.
- vii) **Programmes de partenariats.** L'AFRACA établira des partenariats avec d'autres réseaux et organismes s'occupant de finance rurale. Ces partenariats s'appuieront sur les atouts de l'AFRACA elle-même et des divers organismes et viseront à réduire les doubles emplois dans les capacités et à augmenter le plus possible les avantages qu'apporte la qualité de membre de l'Association. Ils seront aussi renforcés avec les donateurs et les organismes de développement de la région qui s'intéressent à la finance rurale.
- viii) **Renforcement des moyens du Secrétariat.** Le Secrétariat de l'AFRACA sera renforcé pour pouvoir fournir les services nécessaires à un nombre croissant de membres. Il s'agira d'investissements modestes en personnel supplémentaire, systèmes nouveaux et formation. Le budget du programme comprendra aussi des fonds pour la réalisation d'évaluations participatives et complètes des progrès du programme et de son impact.

IV. DISPOSITIONS RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE

9. Le programme de développement de l'AFRACA 2004-2007 sera entièrement réalisé par le Secrétariat de l'Association et ses membres, les institutions financières. Le Secrétariat de Nairobi a un faible effectif, composé d'un secrétaire général, du coordonnateur du programme de développement de l'AFRACA et de cinq agents auxiliaires.

10. La planification et l'exécution des opérations de l'AFRACA se feront selon une démarche participative. Son comité exécutif, composé de cinq représentants des membres, se réunit une fois par an pour examiner et adopter les politiques de l'AFRACA et pour approuver le PTBA. Son groupe consultatif de la politique, formé de représentants expérimentés des organisations membres, se réunit régulièrement et aide le secrétaire général à définir les activités de l'AFRACA et à choisir les thèmes de recherche. Les organisations membres sont chargées pour l'essentiel d'organiser des ateliers sous-régionaux et régionaux et elles ont fait preuve d'un grand dévouement dans ce domaine en consacrant une bonne partie de leur temps et de leurs ressources financières à ces activités.

11. L'AFRACA possède un système de suivi efficace. Le Secrétariat fournit des rapports semestriels complets sur la performance de l'Association. Des rapports financiers distincts sont établis à l'intention des donateurs extérieurs sur l'emploi et l'apport des fonds. Les comptes de

L'Association sont vérifiés par un cabinet international d'audit de bonne réputation ayant un bureau à Nairobi.

12. Au cours de la phase actuelle du programme, un consultant du FIDA a supervisé régulièrement le programme et a donné des conseils techniques sur les questions bancaires et de finance rurale au Secrétariat de l'AFRACA et à ses institutions membres. Ce soutien technique important sera maintenu.

V. COÛTS ET FINANCEMENT DU PROGRAMME

13. **Budget du programme.** Le coût total du programme au cours de la période 2004-2007 est estimé à 3,88 millions de USD. Sur ce montant, le budget administratif, qui couvre les opérations du Secrétariat, s'élève à 1,11 million de USD, soit 29% environ du budget total du programme, tandis que le budget du programme de développement, qui finance les activités de l'AFRACA, au service de ses membres, s'élève à 2,77 millions de USD (71%).

14. **Plan de financement.** L'AFRACA et les institutions qui en sont membres apporteront 1,85 million de USD, soit 48%, du coût total du programme. Le FIDA fournira 1,04 million de USD, soit 27%; et ce montant servira à financer conjointement les activités inscrites au budget du programme de développement (décrit au paragraphe 8). Le cofinancement du GTZ, de la FAO et du Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA) apportera un supplément de 0,53 million de USD (14%). Le Secrétariat de l'AFRACA a entamé d'autre part des négociations avec diverses organisations internationales et bilatérales en vue de réunir 465 000 USD sous forme de dons additionnels de développement nécessaires pour équilibrer le budget à moyen terme. Le plan de financement est présenté dans le tableau ci-dessous.

Plan de financement de l'AFRACA 2004-2007
(en milliers de USD)

	2004	2005	2006	2007	Total
Contributions de l'AFRACA:					
Revenus internes de l'AFRACA	210,9	235,7	265,0	288,9	1 000,5
Contributions des membres aux activités	216,2	145,4	270,1	126,7	758,4
Solde du DAT du FIDA 1999-2003	90,0	-	-	-	90,0
Total partiel	517,1	381,1	535,1	415,6	1 848,9
Contributions des partenaires de développement:					
DAT du FIDA	269,9	250,1	260,0	260,0	1 040,0
GTZ	130,0	130,0	130,0	0,0	390,0
FAO/CTA	35,0	35,0	35,0	35,0	140,0
Autres donateurs à trouver	-	21,1	171,0	272,9	465,0
Total partiel	434,9	436,2	596,0	567,9	2 035,0
Total	952,0	817,2	1 131,1	983,6	3 883,9

15. **DAT du FIDA et calendrier de décaissement.** Le DAT proposé s'élève au total à 1,16 million de USD. Ce montant comprend 1,04 million de USD à titre de contribution au budget du programme de développement et 120 000 USD alloués à l'assistance technique. Comme ce montant restera au FIDA, tout comme lors du don précédent à l'AFRACA, il servira à financer l'assistance technique qui sera fournie à l'appui des activités du programme de développement.

16. **Durabilité.** La part du budget du programme de développement qui est autofinancée par les membres de l'AFRACA est d'environ 50%, tandis que les cotisations des membres devraient couvrir 90% du budget d'administration. Cette proportion peut être considérée comme un niveau élevé d'autofinancement pour une organisation panafricaine de services comme l'AFRACA. Celle-ci vise cependant à prendre de nouvelles dispositions pour accroître encore son niveau d'autofinancement: premièrement en augmentant le nombre de ses membres et en élargissant ainsi sa base de revenus internes, et deuxièmement en encourageant les institutions membres à fournir une proportion croissante du personnel ainsi que des ressources financières pour réaliser les activités proposées du programme. À moyen terme, toutefois, l'AFRACA aura besoin du soutien de donateurs pour ses activités de services. Pour l'obtenir, le Secrétariat devra faire preuve d'initiative pour instaurer des partenariats et faire en sorte que les donateurs connaissent les activités de l'AFRACA et les possibilités que son réseau offre dans le soutien des opérations de finance rurale en Afrique.